

téléphoner de pays comme le Kenya et d'autres endroits pour nous donner des renseignements valables sur la mauvaise gestion des projets de l'ACDI avec preuves à l'appui; c'était pour nous le seul moyen d'obtenir de bons renseignements. Je vois bien pourquoi le gouvernement ne veut pas révéler la teneur de ses documents.

L'article dit ensuite ceci:

Dans plusieurs pays chauds, on a construit des écoles selon le modèle canadien, c'est-à-dire avec peu de fenêtres et beaucoup de lampes électriques.

«Vous savez ce qui arrive?», a dit un employé de l'ACDI. «L'électricité coûte terriblement cher dans ces pays, si bien que le gouvernement n'a pas les moyens d'utiliser les bâtiments qui ne servent alors à rien».

J'aimerais aussi lire quelques autres réflexions d'employés de l'ACDI:

«L'organisme pour lequel nous travaillons est terriblement compliqué. Il exige des personnes qui connaissent d'un bout à l'autre les méthodes de gestion les plus perfectionnées.»

C'est exactement ce que nous essayons de savoir. Si nous avons tous les documents pertinents, nous pourrions faire au comité une étude approfondie de l'ACDI et de l'aide à l'étranger. L'employé poursuit:

«Qui non seulement les connaissent, mais peuvent les appliquer. Mais je ne connais pas une seule personne à l'Agence qui ait ces connaissances. Il y en a déjà eu, mais ils sont partis.»

Après une très courte période ils ont haussé les épaules en disant: «Personne ne veut utiliser mes connaissances. Ils en savent tous plus long que moi. On ne m'a donné aucun pouvoir d'agir. Je ne peux prendre de décisions. Au diable. Je m'en vais ailleurs.»

Des responsables de projets de l'ACDI ont rapporté qu'on les abandonnait à leur sort à l'étranger; leurs télégrammes comme leurs lettres restent sans réponse. Ils ne savent pas quoi faire ni où se tourner. Cela montre une fois de plus à quel point l'ACDI est mal administrée et cela explique pourquoi il faut procéder à un examen complet de tous ces documents.

Voici d'autres commentaires d'employés de l'ACDI:

«Il y a en certains projets pour lesquels des décisions ont été prises par un responsable de projet qui n'avait pas la moindre idée de ce qu'il faisait en parafant un document qui modifiait le projet.»

Cela va nous coûter les yeux de la tête ainsi qu'aux pays en cause, mais ils ne peuvent se le permettre comme nous le pouvons. On commet des erreurs par pure stupidité qui peuvent coûter jusqu'à 4 millions de dollars.

Il y a une absence flagrante de leadership... L'Agence ne donne aucune chance aux jeunes employés de se faire valoir. Pourtant, ces jeunes ont de l'idéal.

Nous avons évolué dans un climat d'amateurisme absolu. Si le programme a donné de bons résultats jusqu'à présent, c'est grâce à une poignée de gens qui, à force de travail, ont réussi à accomplir quelque chose, mais pas aussi bien qu'ils le souhaiteraient.

Je crois que la situation empire au lieu de s'améliorer. Ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire est que les cadres supérieurs ne comprennent pas eux-mêmes ce qui ne va pas.»

Il y a tout lieu de supposer que toutes ces critiques ne sont pas parvenues aux oreilles de Gérin-Lajoie. Ses collaborateurs ont la réputation de le protéger contre ces sources d'irritation.

Paul Gérin-Lajoie a été dépeint comme un homme qui aime l'humanité mais qui déteste les humains, si l'on en croit un fonctionnaire supérieur de l'ACDI qui, naguère, voyait régulièrement le président de l'Agence.

On dit qu'un grand nombre des 930 employés de l'ACDI n'ont jamais vu leur patron en chair et en os parce qu'il ne se laisse approcher que par quelques rares collaborateurs.

Ce serait une excellente idée que certains membres du nouveau comité de l'ACDI se rendent sur les lieux des projets de l'ACDI pour voir ce qui s'y passe et parler aux responsables.

Programmes régionaux

Je continue la citation:

Contrairement aux autres députés, M. Gérin-Lajoie ne demeure pas à Ottawa; il préfère se rendre à Montréal les fins de semaine lorsqu'il n'est pas en voyage à l'autre bout du monde.

Suivent alors des critiques de l'organisme et de son administration: nous ne sommes guère plus sages, mais si les responsables de projets ne nous avaient pas fourni ces renseignements depuis quelques mois, nous saurions très peu de choses sur tout le fonctionnement de l'ACDI. Je trouve très étrange que les ministériels veuillent dissimuler ces documents. Je pense que les Canadiens ont le droit d'en connaître tout le contenu, et pour que le comité puisse faire son travail correctement, tous ces documents devraient être mis à la disposition de ses membres pour qu'ils les étudient.

● (1750)

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): J'aimerais commenter les propos farfelus que vient de tenir mon collègue à l'endroit de M. Gérin-Lajoie...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Winnipeg-Sud-Centre invoque le Règlement.

M. McKenzie: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur; je citais une déclaration d'un agent de programme parue dans un communiqué, qui n'a jamais été désavoué. Si cette déclaration était farfelue, le gouvernement ou l'ACDI aurait dû le désavouer.

[Français]

M. Lachance: Madame le président, la question à l'étude aujourd'hui a dans sa substance fait couler beaucoup d'encre et de salive ici sur le parquet de la Chambre comme dans les salles de rédaction des media d'information. J'ai dit en substance parce que pour moi il n'existe aucun doute sur les mobiles de l'honorable député qui a proposé cette motion, qui vise plutôt par le biais du sujet nommé, savoir le dépôt des sommaires des programmes régionaux de l'ACDI, à aller vers la divulgation des documents gouvernementaux, sujet qui revient périodiquement au cours des délibérations à la Chambre.

A mon avis, la motion d'aujourd'hui n'est donc qu'un prétexte, et le procédé n'est pas nouveau. Nous avons d'ailleurs remarqué une recrudescence sensible de cet artifice procédurier au cours des derniers mois pour soulever périodiquement un couvercle pourtant bien fermé.

Périodiquement, le mot est même un peu faible, puisque toutes les occasions sont bonnes, même les sujets les plus futiles, pour mettre en doute le bien-fondé de la «confidentialité» de certains documents gouvernementaux.

Pourtant les règles du jeu sont claires, et pour les rendre encore plus évidentes, pour qu'aucun doute ne puisse s'insinuer quant à la valeur du principe général de la confidentialité, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) exposait dans un discours le 15 mars 1973 certaines lignes directrices, et déposait sur la table les 16 recommandations qui permettent au gouvernement de motiver en certaines occasions de refuser au public l'accès à certains documents confidentiels et rapports de comités consultatifs. Ce discours a été tenu à l'occasion d'un discours prononcé par un de nos maîtres procéduriers en cette Chambre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui exposait alors les motifs pour lesquels il pensait que le principe de la confidentialité devrait être changé, à savoir que tout document devrait être considéré comme public, à moins que le